

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 34

Nombre de Pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimé : 41
Oui : 41

Objet de la Délibération :
**Approbation du Compte Administratif 2023 et
Affectation des résultats**

Date de la convocation :
8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB102024-DE



Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 21 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

Étaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine

MM BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, MASSON Michel, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. BOURGEOIS Martial donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Madame LEVY Véronique
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. BRUNEAU James
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

Secrétaire de séance : M. Raynald BACHELET

Le Comité Syndical du PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'exposé du Vice-président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice et que son résultat reflète la gestion des finances du PETR pour l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	747 606,32	48 544,77	796 151,09
DEPENSES	760 761,30	19 564,30	780 325,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 13 154,98	28 980,47	15 825,49
RESULTAT ANTERIEUR	115 272,15	144 384,64	259 656,79
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	115 272,15	144 384,64	259 656,79
RESULTAT CUMULE EN EUROS	102 117,17	173 365,11	275 482,28

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré (la Présidente n'ayant pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

DECIDE

Article unique : d'adopter le Compte Administratif 2023 et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 102 117,17 €

En recettes d'investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 173 365,11 €



Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Vice-Président,

Patrick GUÉRINET

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 27 mars 2024 et de sa publication le 27 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB102024-DE

